

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE



COMMUNE D'ANZELING



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE BOULAY - CANTON DE BOUZONVILLE



Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2023.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ANZELING légalement convoqué le 20 novembre 2023 s'est rassemblé, sous la présidence de Monsieur PIERROT Alain, Maire,

Présents : HOVASSE Alain, KEMMEL Paul, KLEIN Lucie, KLOP Irène, LEONARD Brigitte, PIERROT Alain, SCHNEIDER Justin, STEGRE Delphine, STRAUB Philippe, TAVANI Arnaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : FRIEZ Bernadette, SCHWOOB Laetitia, USAI Antoine

Absents non excusés : DI MURO Anthony, MULLER Benoit

Procurations : USAI Antoine a donné procuration à KLEIN Lucie

Secrétaire de séance : LEONARD Brigitte

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 octobre 2023.
2. Projet de restructuration et de revitalisation du cœur de village d'Anzeling



1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 octobre 2023.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2023.



2. Projet de restructuration et de revitalisation du cœur de village d'Anzeling

Vu la délibération n° N° 2020-002-027 du conseil municipal d'Anzeling du 25 juin 2020 actant la candidature à un appel à projet urbanisme durable avec la région Grand Est.

Rappel du contexte :

La commune d'Anzeling est confrontée à la fois à l'urbanisation de ses espaces périphériques et à la déprise d'une partie de son centre village. Répondre à cette évolution a conduit la commune à établir des orientations d'aménagement et de fonctionnement sur son centre ancien.

Celles-ci visent :

- tout d'abord à maintenir un niveau de service public de base au niveau de l'ancien village pour éviter une déconnexion avec le reste du village.

- et puis de renouveler le centre historique dans son organisation, son fonctionnement et ses occupations du sol.

Ce dernier objectif, partagé avec la communauté de communes Bouzonvillois 3 frontières, s'est déjà traduit par le mandatement du CAUE Moselle et de Matec pour définir des premiers enjeux, des premiers modes opératoires et une première vision de ce « bout du village » à l'abandon.

Aujourd'hui au pied de l'ancienne cure qui accueille la mairie, un ensemble d'espaces sans projet, sans programmation et sans ambition se déqualifie donc. Ce processus s'est accéléré et se matérialise notamment par la présence de ruines et donc une désagrégation rapide de la trame bâtie. L'enjeu est de stopper ce processus en renouvelant à la fois les trames bâties et viales et en ancrant le village dans un spirale de développement plus vertueuse (moins consommatrice d'espace agricole et naturel, s'appuyant davantage sur les opportunités foncières dans l'enveloppe urbaine).

Un village historique porteur d'un programme répondant aux exigences actuelles.

Mettre en œuvre ce programme ambitieux pour l'avenir du village implique également d'articuler cette démarche aux programmes communautaires en matière d'habitat et de cadre de vie (l'OPAH RU, lutte contre l'habitat indigne et la campagne intercommunale de ravalement de façade par exemple). Ils doivent pouvoir se greffer à ce projet global en amont et pendant sa mise en œuvre.

Présentation du projet :

Le programme s'articule sur les deux grandes orientations suivantes :

- Proposer une offre d'habitat nouvelle en reprenant la trame urbaine historique. C'est ainsi que des constructions nouvelles seraient repositionnées sur la rue du Buxeuil, en lieu et place des secteurs dépréciés (ruine et dent creuse). Cet habitat individuel et mitoyen présenterait un modèle d'habitat en centre village en rupture avec l'unique modèle résidentiel, le pavillon au milieu de sa parcelle, développé depuis 20 ans. Un règlement municipal de construction élaboré avec le concours de l'Atelier des Territoires va être mis en place pour permettre notamment de cadrer les constructions dans le secteur en attendant la mise en œuvre du PLUI.
- Créer une trame d'espace public en cœur de village permettant de promouvoir des espaces publics plus perméable et d'inscrire davantage le ruisseau de l'Anzeling dans le village. L'option de démolir l'ancienne école a été retenue car le bâtiment est difficilement réhabilitable, il ne présente pas un grand intérêt architectural et sa position au milieu d'un méandre viaire ne rend pas le site attractif.

Ce projet est inscrit également dans le cadre du PTRTE (Pacte territorial de relance et de transition écologique).

Le projet s'articule en différentes phases.

- Enfouissement des réseaux secs pour permettre la démolition de l'ancienne mairie et de l'ancienne école.
- Démolition de l'ancienne mairie et de l'ancienne école.
- Aménagement de la place du Général de Gaulle
- Aménagement de la rue de Buxeuil et de la rue de la Mairie

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Adopte le projet de restructuration et de revitalisation du cœur de village d'Anzeling pour un montant de 790.255€ H.T.

Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.		Recettes (€)	
Maîtrise d'œuvre	34030	40836	Etat	197564	25%
Enfouissement	245232	294278	Région	218009	27,59%
Démolition	62500	75000	Département	133553	16,90%
Travaux	448493	538192	Agence de l'eau	50000	6,33%
			SISCODIPE	22726	2,88%
			Autre	10000	1,27%
			AUTOFINANCEMENT	158403	20,04%
Total	790255	948306	Total	790255	100%

SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département de la Moselle, de l'Agence de l'eau, du SISCODIPE et de la CCB3F tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

ADOpte à 9 voix pour et 2 contre.